

Aides aux Vacances 2019

GROUPE IV : FORFAIT DE 70,00 € pour les enfants n'étant pas partis sous aucune forme de vacances hormis le groupe III (Classe Verte, de Mer, de Neige, Voyage Scolaire).

Il faut pour cela que l'enfant soit né entre le 31 Décembre 2000 et le 31 Décembre 2018. L'aide peut être accordée jusqu'à 20 ans (date anniversaire), si l'enfant est scolarisé, étudiant ou en apprentissage.

Les inscriptions seront reçues au Siège du C.O.S.

**Du 2 Septembre 2019
au 31 Mars 2020**

POUR LES AUTRES GROUPE (Maison Familiale de Vacances avec pension, location, camping, etc...), *les aides seront attribuées au fur et à mesure de vos retours.*

PIECE A FOURNIR

Avis d'Imposition ou de non imposition 2018 sur les revenus de 2017